VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul. Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'Eugenie Marceaux, Veuve de Victor Raphael Huistre vs Veuve Jules Marcellin et autres.

No 83.030—Cour Civile de District, Division D.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 JANVIER 1908 A MIDI.

A LA BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

526 RUE TOULOUSE,
Entre les rues Bourbon et Dauphine — Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur une rue pavée, contigue au Théâtre de l'Opéra.

532 RUE BOURBON,
Entre les rues Toulouse et St Pierre — Bâtisse en briques à deux étages. Bon voisinage.

1015 RUE ST-PHILIPPE,
Entre les rues Rempart et Bourgogne — Joli cottage simple sur une rue pavée.

1130-32 RUE NORD CLAIBORNE,
Entre les rues Hôpital et Ursulines — Joli cottage double et magasin.

2320 RUE ST-PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Joli cottage simple.

2324 RUE ST PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Terrain vacant.

2429-2431 2433 RUE STE-ANNE,
Entre les rues Tonti et Rocheblave — Trois (3) cottages simples.

PAR GEO. ST. PAUL, Exécuteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 29 novembre 1907 et signé le 5 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je me mettrai en l'endroit ci-dessus mentionné, vendre comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Toulouse et cent vingt neuf (129) pieds et plus, s'il y en a, en profondeur et est borné sur un côté par la propriété de Laurent Millaudon et de l'autre côté par celle de Dupare et Lecoul. Les améliorations portent le numéro municipal 526 rue Toulouse.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Touloux, Royale et St Pierre, désigné par la lettre A sur un devis dressé et annexé à un acte pardevant E. Bouny, notaire, en cette ville, daté le 11 avril 1875, une copie duquel plan est en ceci attaché pour référence, mesurant vingt (20) pieds, plus moins, de face à la rue Bourbon par soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 532 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Rempart, Bourgogne et Ursulines, mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue St Philippe par soixante dix (70) pieds, plus ou moins, de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, droits et privilèges y attachés sans exception ni réserve. Les améliorations portant le numéro municipal 1015 rue St Philippe.

4° (1) Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Claiborne, Ursulines et Robertson, mesurant quarante deux pieds cinq pouces (42 pds 5 poes) de face à la rue Claiborne par les profondeurs suivantes, à savoir: Sur la ligne la plus rapprochée parallèle à la rue Ursulines soixante cinq pieds (65 pds), et sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la ligne du côté opposé, il a une première profondeur de treize pieds onze pouces (13 pds 11 poes), moyenant lequel il forme un angle obtus, et mesurant sur une ligne oblique courant vers le Chemin du Bayou cent pieds onze pouces (11 pds 11 poes), plus ou moins, à partir d'où il mesure cinquante neuf pieds (59 pds) sur une deuxième profondeur sur le côté le plus rapproché du Chemin du Bayou, et quarante cinq pieds (45 pds), plus ou moins, sur la ligne du fond, le tout formant une partie d'un octagon irrégulier, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 26 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, dans le Livre de Plans No quatre (4).

(2) Une portion de terre, contigue au ci-dessus, mesurant deux (2) pieds de face à la rue Claiborne par soixante cinq pieds (65 pds), plus ou moins.

(3) Une autre portion de terre, contigue au ci-après décrite, et mesurant environ soixante neuf pieds neuf pouces (69 pds 9 poes) sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, courant obliquement vers ladite rue, soixante (60) pieds sur l'autre ligne courant parallèlement avec la première ligne; trente deux pieds neuf pouces (32 pds 9 poes) sur la ligne parallèle à la rue Ursulines et environ la même mesure sur la ligne de la propriété de Mme Favagrone, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1866, le tout comme il paraît plus complètement par le devis annexé est certifiant de voyer signé le 8 octobre 1896 par L. Dancy, voyer, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Les améliorations portant les numéros municipaux 1130-1132 avenue Nord Claiborne.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de cela, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro et Tonti et la promenade Carondelet, ledit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes (42 pds 7 pouces 4 lignes) de face à la rue St Pierre par cent pieds (100 pds) de profondeur sur la ligne vers la rue Miro. Cent six pieds quatre pouces et deux lignes (106 pds 4 pouces 2 lignes) de profondeur sur la ligne vers la rue Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces et quatre lignes (78 pds 3 pouces 4 lignes) sur la ligne du fond d'après un plan dressé Chas G. de L'Isle, le 12 février 1848 et déposé en l'étude de H. J. Forcelle, notaire. Les améliorations portant le numéro municipal 2320 rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No quatorze (14) dans l'îlet No 298. Le dit lot No 14 mesurant trente pieds (30 pds) de face à la rue St Pierre par une profondeur de cent pieds [100 pds].

7° (1) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, désigné par le numéro quatre (4) sur un plan dressé par Fouquet & Crempon, architectes, daté le 13 mars 1886, en l'étude de F. Grima, notaire, mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds huit pouces et trois lignes [26 pds 8 pouces 3 lignes] de face à la rue Ste Anne par cent pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations portant le numéro municipal 2431 rue Ste Anne.

(2) Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, ledit lot ayant en mesure américaine vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 poes 3 lignes) de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix pieds (90 pds) de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan par Fouquet et Crempon, architectes, et daté le 12 mars 1866 déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portant le numéro municipal 2433 rue Ste Anne.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un an, en billets datés à la date de l'acte de vente, portant sept [7] pour cent d'intérêts de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et privilège, l'acquéreur devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans évaluation, et cinq [5] pour cent de frais d'avenant, en cas qu'un avocat soit employer pour collecter les dits billets et toutes les autres clauses usuelles en une vente de crédit. L'acquéreur devant assumer de payer au denom et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et de déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent au moment de l'adjudication et devant être en possession des loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

GEO ST. PAUL, Encanteur.
Phone Main 2174-Y 137 rue Carondelet.
Chas F. Claiborne, avocat pour le demandeur.
Félix J. Dreyfous, avocat pour les défendeurs.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 15 16

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE

PROPRIETES DU SIXIEME DISTRICT.

No 1639 RUE MARENGO.

CHERCHEURS DE MAISONS, ATTENTION!

Quatre propriétés de Résidence de Choix, rue Marengo, Coin Carondelet, et près de l'avenue St-Charles.

Succession de Mme Martha H. Penney et de Wm C. Penney son époux.

No 63 276—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 640 rue Union — JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1907 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 418, borné par les rues Carondelet, Constantinople, Marengo et l'avenue St Charles, ledit morceau ou portion de terre formant le coin des rues Carondelet et Marengo et mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Carondelet par quatre vingt quatre pieds de profondeur en façade à la rue Marengo, entre lignes parallèles, et est composé d'une partie des lots originaux 1, 2 et 3, acquises par Mme Martha H. Penney, par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 11 octobre 1892 et enregistré en le Bureau des Transferts, livre 143, folio 423.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux payables un et deux ans après date, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garanti par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant les taxes pour 1908 et le police d'assurance, etc., faire un dépôt de 10 pour cent comptant avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard H. Browne, avocat pour l'administrateur.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 16

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 1513 avenue St Roch.

Entre les rues Robertson et Claiborne.

JEUDI, LE 16 JANVIER 1908, A MIDI.

Succession de Michael Kerker ou Kerkel et de Catherine Eikle, en femme, No 84 274 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY Encanteurs, Bureau, 806 rue Perdido — Ernest A. Carrère, encanteur. JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en exécution d'un ordre signé, daté et signé le 9 décembre 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Franklin, désigné par le No Dix-huit, dans l'îlet No cent neuf, borné par la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, les rues Musique, St Jean Baptiste et St Avid ou Claiborne. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds, sept pouces, quatre et deux tiers de lignes de face à la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, payer pour l'acte de vente par devant F. D. Charbonnet, notaire, 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 13 15 16

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Aucun passager transporté entre la Nouvelle-Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

DEPART
Tous les jours.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville .....7:20 a m
Tous les jours excepté les samedis et dimanches.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville.....4:30 p m
Samedi seulement.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville .....5:40 p m
Excursions des dimanches et mercredis Bogalusa, Covington et Mandeville.....7:20 a m

ARRIVE
Tous les jours.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville.....6:35 p m
Tous les jours excepté les samedis et dimanches.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville .....8:45 a m
Samedi seulement.
Columbia Junction, Franklinton, Bogalusa, Folsom et Mandeville .....8:45 a m
Excursion des dimanches et mercredis Bogalusa, Covington et Mandeville .....6:35 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVES

N. Y. and N. O. Limited	9:45 am
Cincinnati & Florida express	7:25 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express.....	8:35 pm
Montgomery Accom'n.....	6:50 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n	11:59 am
Excursion dimanche.....	8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited	8:00 pm
Cincinnati & Florida express	8:45 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express.....	9:10 am
Montgomery Accom'n	6:00 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n. ...	5:45 pm
Excursion dimanche.....	7:30 am

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVE

ol Limited	10:55 a m
No 4 Pan American special.	8:55 p m
No 5 local.....	4:30 p m
No 9 points de Hattiesburg..	8:00 a m

Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.

No 11	7:05 p m

DEPART.

No 6 local.....	5:00 p m
No 4 Pan American special.	9 25 a m
No 8 Meridian et points int.	6:20 a m
No 2 limited.....	7:50 p m

Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.

No 10.....	7:40 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVES.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati.....	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail.....	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation....	9:50 a m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati.....	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati.....	7:10 p m
Local Mail.....	5:35 a m
Northern Express.....	4:30 p m
McComb Accommodation ..	2:50 p m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express.....	5:30 p m
Memphis Express	8:10 a.m.
Baton Rouge et Woodville Accommodation	9:40 a m

DEPART.

Vicksburg express.....	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation.....	4:15 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVES.

Local.....	10 10 a m
N. O. and Houston.....	5:10 p m
Pacific Coast Express.....	8:35 a m
Sunset Express.....	6:45 p m

DEPART.

Local.....	3:00 p m
N. O. and Houston.....	4 50 a m
Pacific Coast Express.....	9:00 p m
Sunset Express.....	11:55 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVER.
Dimanche seulement.
Alger..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche samedi.
Alger..... 2:55 a m
Samedi et dimanche seulement
Alger..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 6:40 p m

DEPART:
Dimanche seulement.
Alger..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 8:05 am

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.
Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair..... 7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 8:50 a m
De Shell Beach..... 10:05 a m
Shell Beach..... 6:00 p m

DEPART.
Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach.. 5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach..... 8:45 a m
Belair..... 8:45 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

E. J. LOUAPRE,

Fournitures pour Epiceries et Buvettes.

ARTICLES EN BOIS, OSIER, VERRE ET FERBLANC.

—Seul Agent des—
Balances Howe et des Porte-Balais Suspendus.

233 RUE DECATUR.
P. O. Box 1367—Nlle-Orléans, Lne
Téléphone 2540—L.
13 mars—1 an—dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2ème District.

2 déc—dim mar jeu—1an

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO
142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER. BIJOUTIER. JOAILLIER.
813.....RUE ROYALE.....813
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les entres de la compagnie sont soulignées.
PHONE MAIN 4360.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871..... $2,239,091
Pertes par l'incendie de Boston en 1872..... $1,429,720
Surveux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Gravier.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
GUSTAF R. WENTZELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, G. M. SORIA, CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident, J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire, THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
Avril—1an—JeuDimMar

TELEPHONE 986. INCORPOREE EN 1853.

CHAS. JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président. WM. P. MAES, Secrétaire.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHAS. D. FOUCHER, Gérant. 308 RUE DU CAMP.

ETAT AU 2 JANVIER 1907.

Capital Comptant.....	$ 500,000.00
Actif.....	$1,120,472.60
Surplus Net.....	$ 223,440.07
Surplus aux Détenteurs de Polices.....	$ 723,440.07

3 jan—1 an

ASTHME ET CATARRHE

GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

337 rue Carondelet coin Union

PHONES 311, 52, 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magazins coin Valence.

13 oct—1an

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Motice, 113. Nouvelle Orléans. La

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 22 Commencé le 24 nov. 1907

NOEL TRAGIQUE.

GRAND ROMAN INEDIT.

PAR

HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

Le drame de Locmariaquer

XX

POUR L'ENFANT

Suite.

—Cela ne sera pas !.... se dit la mère, en détresse.....

Son regard resplendit... Dans ses haillons elle se dresse.... Elle a compris son rôle tout de suite, avec cette prodigieuse clairvoyance qui est l'apanage des femmes, dès qu'elles ont un grand devoir à accomplir.... Pour sa fille, elle se fera complice du meurtrier.... Elle l'aidera à cacher son crime.

Il est toujours immobile, hébété.... Quelle pitié !....

Elle le regarde avec une indicible expression de mépris.

Pourtant, aucune parole de reproche ne lui vient.... A quoi bon ?.... Parler est un leurre ! .... Agir est tout !....

Le mal est fait, hélas!.... Mal irréparable !.... Mais c'est assez d'une victime..... Il n'y en aura pas d'autres....

—Et, surtout, l'enfant, l'innocente, la chère mignonne, n'expiera pas !..... C'est résolu...

XXI

L'ANGE

Lucette va revenir..... il ne faut pas qu'elle voie son père dans l'état de prostration physique et morale où il est....avec ses vêtements froissés, déchirés, sa chemise ensanglantée.....

Et la mère, qui pense à tout, stupéfiante, du reste, de son énergie, de son habileté, de son audace, se dit qu'il faut qu'elle se prépare elle-même à reparaître par-devant sa fille, comme si rien ne s'était passé dans la maison depuis son départ..... Elle aura assez de force pour jouer son rôle, si difficile pourtant.....

Rapidement, elle jette dans l'un des tiroirs du buffet les billets de banque, les rouleaux d'or et même le couteau ..... toutes les preuves du crime.... On les cachera ailleurs, en quelque endroit où personne ne pourra les trouver, dès que Lucette, revenue au logis, se sera retirée dans sa chambre.....

Mélie ferme le tiroir et elle en met la clef dans sa poche, puis elle rajuste ses vêtements et renoue ses cheveux.....

Elle accomplit cette besogne sans mot dire, avec une adresse infinie, un sang-froid prodigieux.....

Elle paraît calme.... Qui la verrait ne pourrait se douter qu'elle est écrasée sous le fait d'un événement qui a fondu sur elle à l'improviste, et qui, en moins d'un quart d'heure, l'a transformée radicalement .....

Elle a bien fait de se hâter: la cloche de l'église sonne, annonçant la fin de la cérémonie .... Lucette sera là avant dix minutes.....

François est livide, frissonnant, car il a entendu la sonnerie de la cloche.....

Vaguement, il se dit que sa fille va revenir... Il ne veut pas se retrouver, tout de suite, en sa présence; mais il ne sait comment s'y prendre pour disparaître, et, quasi suppliant, il regarde sa femme comme un être en détresse regarde un autre être capable de lui donner son aide

—Viens ? lui dit Mélie.

Il se lève.... Où veut-elle le conduire ?.... Qu'importe ?.... Il comprend qu'elle le protège .... Or, de cette protection, il a grand besoin.....

Il obéit comme un enfant.... Il suit sa femme, tout en titubant quelque peu sur ses jambes flageollantes.....

A ses trousses, il passe dans la buanderie.

—Attends-là !.... dit-elle. Je t'appellerai quand Lucette sera montée là haut.

François s'assied sur un banc, sans répliquer un mot.....

Mélie revient dans la salle... regarde tout autour d'elle.....

Ne reste-t-il aucune trace de la scène qui s'est jouée là ?.... Aucune !.....

Il était temps !.....

La porte s'ouvre.... Lucette paraît, couverte de neige, et portant son falot.....

Adorable apparition !.....

Le visage de la jeune fille est radieux.... Elle est comme éblouie encore par les visions qu'elle a eues, là-bas, dans une extase.... On dirait que ses yeux reflètent de la lumière....

Il se dégage d'elle quelque chose de troublant, fait de grâce, de candeur, de pureté, quelque chose de quasi surnaturel qui impose le respect.....

Il y a, tout autour d'elle, comme une auréole, visible pour les yeux de la mère, qui est tout à la fois charmée et intimidée, comme si un des anges errant dans l'espace, en cette nuit de Noël, était entré en son logis, pour sa purification.....

Maintenant, voilà qu'elle n'ose plus parler à sa fille .....

Elle voudrait tomber à genoux, joindre ses mains et prier.....

Des sanglots la secouent.... Elle ne peut articuler un mot.

Mais Lucette regarde sa mère .....Elle sourit et, de sa voix harmonieuse, dit:

— Notre Seigneur exaucera mes prières, j'espère ! Je l'ai prié avec tant de ferveur !.....

Et, tendrement, elle embrasse sa mère qui dans ses bras, oublie pour un moment l'épouvantable réalité.....

XXII

COMPLICES

Trois heures du matin.....

Les époux Louvau sont assis dans la salle..... Depuis une longue heure, ils n'ont pas échangé une parole....

François est toujours prostré .. Il grelotte de froid, car, dans le foyer, le feu n'a point été entretenu.... Quelques braises, à demi enfouies sous la cendre, y rougeoient encore pourtant.....

Mélie pense....profondément, absorbée.....

" L'enfant " dort, là-haut.....

Au-dehors, la tempête s'est apaisée, semble-t-il.... On n'entend plus le vent gémir....

—Ecoute..... dit Mélie soudain.... écoute-moi....

Ses yeux ardent..... Elle est superbe d'énergie..... Cette maigrichonne sura, c'est sûr, une prodigieuse force d'action, désormais, tirée de son amour de mère....

—Ecoute..... reprend elle à demi-voix, mais impérieusement....

François, comme dompté par le regard, attend qu'elle s'explique....

—C'est résolu.... Je serai ta complice.... Je t'aiderai à cacher le crime.... On y parviendra, j'espère, avec de la prudence, de l'audace.... Les premiers jours seront les plus difficiles à passer..... Si nos efforts aboutissent, si tu échappes aux juges ..... on se remettra au travail avec l'aide de Jacques, qui ne nous faillira pas..... On se relèvera, je t'en réponds.....parce que je le veux, pour ma fille !....

François approuve.....

—Maintenant..... poursuit la courageuse femme..... il faut faire disparaître les..... preuves..... Les soupçons se porteront sur toi, d'abord, c'est probable. On perquisitionnera ici..... Il importe qu'on n'y découvre rien qui t'accuse.....

Elle se lève, rouvre le tiroir où elle a jeté le couteau, les billets, l'or....

François suit des yeux tous ses mouvements....

Elle met dans le foyer des branches sèches sur les braises remuées, et le feu se rallume, vif, clair....

Elle est debout, des liasses de billets de banque aux mains.... Un grand geste de semeur.... Et les billets seraient détruits— si François, terrible, ayant bondi, n'avait arrêté le bras à temps, et fait tomber " cette fortune," au pied de la haute cheminée....

—Folle !.... répète-t-il....

Elle, non moins que lui farouche, se dresse devant lui....

—Complice de l'assassin.... s'écrie-t-elle.... Soit !.... Mais je ne serai pas complice du voleur....

—Que feras-tu ?....

—Je partirai d'ici demain, avec ma fille....

—Où iras-tu ?....

—Je n'en sais rien.... tu n'auras mon aide que si tu veux entreprendre le relèvement sans toucher jamais, aux dépouilles de la victime.....

—Sans y toucher.... on peut les garder....

—Les garder, sans y toucher .... dans quel but ?

—Aucun !.... Mais brûler.... une fortune !....

—Pour notre sécurité.... Et aussi.... et surtout, pour que le désir de prendre, dans un besoin pressant, une part, même menue, de cet argent maudit, se